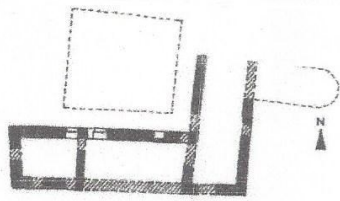
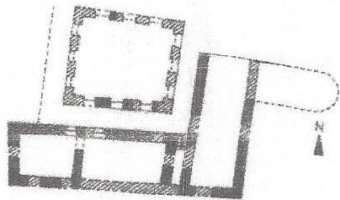


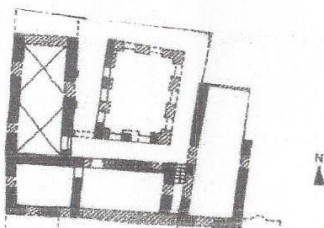
3. B Château-prieuré



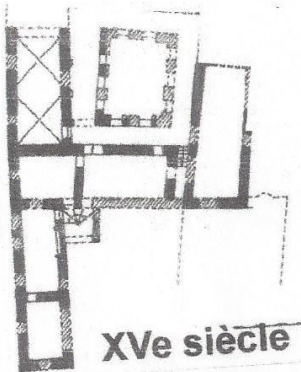
XIe siècle



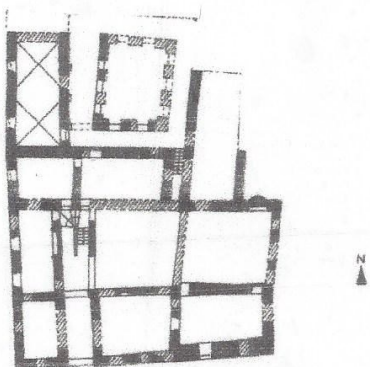
XIIe siècle



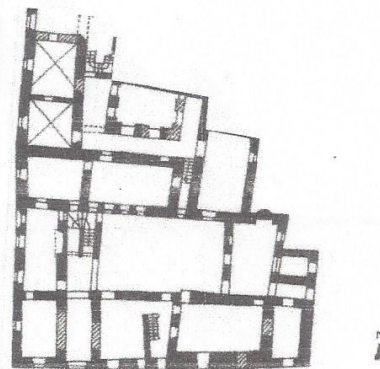
XIIIe/XIVe siècles



XVe siècle



XVIe/XVIIe siècles



XIXe/XXe siècles

Il s'agit d'un important corps de bâtiments situé au sud de l'église St Pierre et y étant adjacent.

On peut penser que ce tertre devait initialement être un lieu fortifié en bois. Pour certains historiens, un baron germanique du nom d'Ottelin en aurait été le maître.

Au X^{ème} siècle, la charte de remise de cette partie haute de Piolenc à Cluny atteste qu'il s'agit d'un endroit protégé « ... dant monasterio Cluniacensi castrum quod nuncupatur Podium Odolinum ... » il s'agit bien d'un castrum : Maison fortifiée, château ...

Cette donation fait de Piolenc l'un des premiers fiefs remis à l'abbaye de Cluny. Quelques moines viennent donc s'y établir. Apportant avec eux leur savoir-faire que les historiens définissent comme le « progrès clunisien » : Travail des champs, sélection des semences, moulins, techniques de construction, ...

Le château devient Prieuré : On trouve donc indifféremment les deux noms ou château-prieuré.

Les constructions, d'abord au proche de l'église, vont finir par occuper presque toute la partie ouest de la butte (voir plans)

En 1410, il y a des viviers « visites des viviers du château de Piolin, four et moulin » (Arch. Nat. S 6416 d 5, 1^{er} liasse côte 30).

Consécutivement à la fondation du collège-prieuré de St Martial à Avignon, les 4 ou 5 moines vivant à Piolenc rejoindront Avignon. Il restera sur place un seul moine qui assumera les fonctions de sacristain et qui aura bénéfice du cloître et de tous les honorifiques de l'Eglise.

Le reste du château est mis à ferme avec « usage et habitation de tout le château ». Toutefois le seigneur prieur « se réserve la jouissance et l'usage de la salle haute du château, la chambre à mains gauche et les cabinets et chambres à main droite, les jardins... la cuisine ... le caveau ... la chambre qui est joignant la grande tour pour y exercer la justice et ladite tour pour servir de prison » (Arch. Départ., notariales-fonds Terris ...). Le fermier doit entretenir le château et la grange (certainement la basse-cour) ainsi que le couvert du presbytère de l'église paroissiale car faisant partie dudit château.

En 1791, lors de l'inventaire des biens du château, les clefs sont demandées à M. TISSOT, secrétaire-greffier « *qui a occupé l'appartement* ⁽¹⁾ *tout le temps de sa charge* » (Arch. Com. 1 D 1).

Avec la Révolution le château comme toute la seigneurie devient bien national et sera mis aux enchères. La partie nord, jouxtant l'église, sera achetée par M. Alamel et la partie sud jouxtant le jardin par M. Magnan.

Après la révolution, le curé d'Hugues, qui résidait alors dans sa maison assez proche de l'église, mais « *Considérant l'avantage pour lui et ses successeurs d'avoir un presbytère qui y fut attendant* (à l'église) » achète en 1812 à M. Alamel un local dudit château et le cloître où se trouvait la porte intérieure qui communique avec l'église. Il s'agit, de facto, d'une partie du presbytère « ante révolution ».

Les religieuses de la congrégation de l'immaculée conception (voir Montée abbé d'Hugues) achètent en 1817 à M. Magnan la partie du château lui appartenant et font des conventions secrètes avec M. Alamel. La Communauté religieuse s'y installera à la fin 1818.

Les religieuses souhaitent avoir la possession de l'ensemble dudit château. En conséquence de quoi, éclatera un violent conflit tripartite (commune, paroisse, congrégation) qui durera plusieurs années. Les protagonistes chercheront appui auprès du préfet pour la mairie, de l'archevêque pour la paroisse ; mais malgré ces soutiens avérés, les religieuses parviendront à « chasser » le curé et ses auxiliaires du presbytère ancestral, « ab origine ».

Alors et bien que contraire à la volonté des pouvoirs publics « *Pour la commodité des desservants les presbytères soient adossés aux églises* » et de l'archevêché « *Monseigneur n'approuve pas qu'on s'éloigne de l'église* » le presbytère s'isolera voir s'exilera de l'église.

On sait que Mlle GRANIER, le 2 octobre 1864 lèguera sa maison dans l'enceinte pour servir de presbytère.

Les religieuses outre les choses afférentes à la communauté religieuse l'utiliseront pour y tenir une école de filles et un hospice pour soigner les personnes âgées.

La congrégation conservera et utilisera le château jusqu'en 1985. Date où il sera acquis par la commune. Des travaux de réfections seront alors entrepris par la ville et le bâtiment deviendra Maison de retraites.

Deux décennies plus tard, d'importantes mises en conformité s'imposent. Le Conseil municipal décide de construire une nouvelle résidence mieux adaptée.

Se pose alors le devenir de cette grande bâtisse qui fut le Centre, autant symbolique que réel, de toute l'histoire de Piolenc. La majorité du Conseil se prononce pour la vente à un propriétaire privé qui en prendra possession le 2004.

L'église St Pierre étant un monument historique, il y eut non seulement obligation de faire des fouilles mais les réfections, réhabilitations et aménagements ont été supervisés par les Bâtiments de France.

Ainsi, à l'ancien château ont succédé nombre d'appartements.

Quelques années plus tard, la commune achète, à la congrégation sise Avignon, l'ancien four banal (dernière propriété immobilière à Piolenc de la congrégation créée par l'abbé d'Hugues). Ce four se situe au nord de la basse cour du château et à l'angle de la place St Pierre et de la rue des Pénitents. Il a récemment été ouvert et mis en valeur par la « boulangerie de l'église ».

De même la commune a acquis plusieurs des appartements construits dans l'ancien château. Ces trois appartements forment un bloc qui correspond, à peu près, à ce que fut l'ancien presbytère.

Aujourd'hui ces espaces sont occupés par des services municipaux.

⁽¹⁾ Certainement mise en « réserve du seigneur-prieur » notifiée lors du bail à ferme de la seigneurie.